



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 30 MARS 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-35

FINANCES

19 – Facturation de la redevance intercommunale d'assainissement du Lotissement de l'Orme aux Roses et Ruelle aux Loups à MAFFLIERS – Avenant tripartite n° 2

Date de la convocation : le 24 mars 2016,

Nombre de délégués en exercice : 70

Président de séance : Guy MESSAGER – Président du Syndicat,

Secrétaire de séance : Gérard SAINTE-BEUVE

Présents : 40

Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), Jean-Luc HERKAT (Commune de Bonneuil-en-France), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de Bouffémont), Marie-Claude CALAS (Commune de Bouqueval), Jean-Pierre DAUX et Christian ISARD (CA Plaine Vallée), Paul-Édouard BOUQUIN et Charles ABEHASSERA (Commune de Domont), Marcel BOYER (Commune d'Écouen), Jérôme DROUILLOT (Commune d'Épiais-Lès-Louvres), Alain BOURGEOIS, Jean-Robert POLLET (Commune d'Ézanville), Christian CAURO et Olivier BOISSY (Commune de Gonesse), Anita MANDIGOU et Thierry CHIABODO (Commune de Goussainville), Guy MESSAGER et Gérald VERGET (Commune de Louvres), Henri GUY (Commune de Mareil-en-France), Robert DESACHY et Francis COLOMIÉS (Commune de Le Mesnil-Aubry), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Commune de Moisselles), James DEBAISIEUX et Michèle BACHY (Commune de Piscop), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), Bernard BESANÇON (Commune de Puisieux-en-France), Patrick LEPEUVE (Commune de Roissy-en-France), Marc LEBRETON (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), Xavier BELAIR (Commune de Saint-Witz), Antoine ESPIASSE (Commune de Sarcelles), Gérard SAINTE-BEUVE et Laure QUERE (Commune de Le Thillay), Bruno REGAERT (Commune de Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Christine PASSENAUD et Carole LEFEVRE (Commune de Villeron), Léon ÉDART (Commune de Villiers-le-Bel).

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et représentés : 3

Jean-Noël BELLIER, délégué titulaire de la commune d'Écouen, donne pouvoir à Marcel BOYER, Délégué titulaire de la commune d'Écouen,
Cédric MORVAN, délégué titulaire de la commune de la commune de Mareil-en-France, donne pouvoir à Henri GUY, délégué titulaire de la commune de Mareil-en-France,
Maurice MAQUIN, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel, donne pouvoir à Léon ÉDART, délégué titulaire de la commune de Villiers-le-Bel.

Présents sans droit de vote : 2

FINANCES

19 – Facturation de la redevance intercommunale d'assainissement du Lotissement de l'Orme aux Roses et Ruelle aux Loups à MAFFLIERS – Avenant tripartite n° 2

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le SIAH a chargé la SFDE de facturer et recouvrer une redevance assainissement auprès des communes suivantes : ARNOUVILLE, ATTAINVILLE, BAILLET-EN-FRANCE, BONNEUIL-EN-FRANCE, BOUFFÉMONT, DOMONT, ÉZANVILLE, GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, LOUVRES, MOISSELLES, MONTSOULT, ROISSY-EN-FRANCE et VÉMARS par une convention de recouvrement en date du 5 septembre 2003.

Le Hameau de la Sucrierie, situé sur le territoire de la commune de MARLY-LA-VILLE, a fait l'objet d'une facturation au titre de la redevance intercommunale d'assainissement, pour le compte du Syndicat. Ce fut l'objet de l'avenant n° 1.

Il convient de faire en sorte que certains secteurs de la commune de MAFFLIERS fassent également l'objet d'une régularisation au titre de la facturation de la redevance intercommunale d'assainissement, pour le compte du Syndicat.

C'est l'objet de l'avenant n° 2.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport d'Anita MANDIGOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la situation au plan hydrographique des lotissements de l'Orme aux Roses et Ruelle aux Loups, sur le territoire de la commune de MAFFLIERS,

Considérant l'obligation, pour les usagers, dont les eaux usées sont traitées par la station de dépollution relevant de l'appartenance du Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne, d'honorer la redevance intercommunale d'assainissement au titre du transport et du traitement de ces eaux usées,

Vu le projet d'avenant n° 2 présenté par le concessionnaire d'eau potable de la commune de MAFFLIERS,

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Approuve** l'avenant n° 2 à la convention de facturation de la redevance d'assainissement du SIAH, Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne,
- 2- Prend acte que** que les crédits sont inscrits au budget eaux usées relatif à la compétence Assainissement, chapitre 70, article 70611,
- 3- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatif à cet avenant tripartite n° 2.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le 4 avril 2016

Guy MESSAGER



Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Accusé de réception en préfecture
095-259500221-20160330-2016-35-DE
Date de télétransmission : 04/04/2016
Date de réception préfecture : 04/04/2016

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 5 avril 2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.